



# Aération et ventilation des locaux de travail

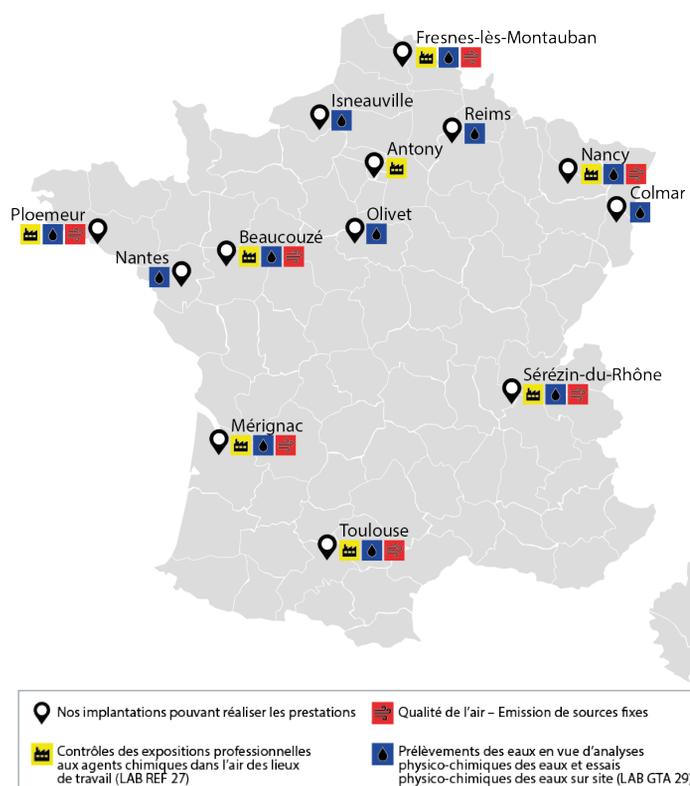
Vérification réglementaire des installations  
et mesures des concentrations en polluants

Antea® Group

Comprendre aujourd'hui.  
Améliorer demain.

Pour répondre à l'obligation réglementaire ou aux interrogations du CSE vous devez assurer annuellement le **contrôle des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail**.

Les techniciens, ingénieurs et experts d'IRH Ingénieur Conseil vous accompagnent partout en France dans cette démarche afin **d'établir un diagnostic de la conformité des installations de ventilation, assurer dans le temps le suivi des performances, détecter toute dérive et vous apporter conseil et assistance.**



## Les installations concernées sont :

- les locaux à pollution spécifique  
*captage à la source, bras aspirants, cabine de peinture, sorbonnes, hottes...*
- les locaux à pollution non spécifique  
*bureaux et salles de réunion*
- les locaux sanitaires

### Exemples de mesures réalisées en contrôle annuel des locaux de travail à pollution spécifique :

- Contrôle du débit d'air extrait par l'installation
- Examen de l'état des éléments de l'installation
- Contrôle des pressions statiques ou des vitesses d'air aux points caractéristiques de l'installation, notamment au niveau des systèmes de captage

### Exemples des mesures réalisées en contrôle annuel des locaux de travail à pollution non spécifique :

- Contrôle du débit global minimal d'air neuf de l'installation
- Examen de l'état des éléments de l'installation et plus particulièrement de la présence et de la conformité des filtres de rechange par rapport à la fourniture initiale, de leurs dimensions, de leur perte de charge
- Contrôle des pressions statiques ou des vitesses d'air aux points caractéristiques de l'installation, lorsque le dossier de valeurs de référence est constitué

### Exemples des mesures réalisées en contrôle semestriel dans le cas d'un système de recyclage :

- Contrôle de la concentration en poussières sans effet spécifique ou en autres polluants dans les gaines de recyclage ou à leur sortie dans un écoulement canalisé
- Contrôle de tous les systèmes de surveillance mis en place

Pour plus d'information : [contact@anteagroup.fr](mailto:contact@anteagroup.fr) | [www.anteagroup.fr](http://www.anteagroup.fr)